

Sécurité maritime

L'opérationnalisation complète de l'architecture régionale de sécurité maritime portée par la COI dans le cadre du programme Sécurité maritime (MASE) financé par l'UE a été ralentie par la pandémie de la Covid-19. Une nouvelle impulsion est nécessaire avec le concours des Etats signataires, de partenaires, pour atteindre l'objectif initial. Dans le même temps, il est nécessaire de poursuivre les efforts dans les domaines de la sécurité portuaire et la sûreté de la navigation – projet financé par l'UE, de la protection et la résilience des câbles sous-marins en partenariat avec l'ONUUDC, ainsi que dans ceux de la lutte contre la pollution marine et la pêche INN.

En parallèle, le Secrétariat général de la COI a continué à assurer le secrétariat du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (CGPCS) en appui à la présidence occupée par le Kenya depuis janvier 2020.

1. Mise en œuvre de MASE

La signature des deux Accords régionaux par sept États d'Afrique de l'Est et de l'océan Indien en 2018 a marqué une étape importante pour la mise en place d'une architecture régionale pour atteindre la « capacité minimale régionale pour la sécurité maritime de l'Indianocéanie » à travers l'échange d'informations maritimes et les opérations coordonnées en mer. Ces accords ont permis la constitution du Centre régional de fusion d'information maritime (CRFIM), basé à Madagascar, et du Centre régional de coordination des opérations (CRCO), basé aux Seychelles.

Malgré la pandémie de la Covid-19, les pays ont réussi à atteindre la phase initiale de mise en opération de l'architecture régionale de sécurité maritime. Pour finaliser cet objectif, il convient maintenant de porter les efforts sur les points suivants :

- **Ratification et transposition des accords :** cette étape est essentielle pour leur mise en œuvre effective au niveau national et pour que les structures nationales collaborent pleinement avec les Centres régionaux. Cela doit aussi assurer le bon fonctionnement du comité national en charge des questions liées à l'action de l'état en mer et soutenir la coopération inter-projets dans le domaine de la sécurité maritime au niveau national pour une meilleure coordination et optimisation des objectifs, tel qu'avec le projet sur la sécurité aux ports ou encore celui sur la pêche.
- **Assurer le légal finish** et encourage les Etats à criminaliser et faire provisions pour des sanctions pour dissuader les auteurs des crimes maritimes.
- **Partager les informations maritimes :** Les centres nationaux doivent poursuivre les efforts pour assurer des échanges d'informations maritimes continues avec les centres régionaux.
- **Mettre en commun les moyens :** une franche collaboration coordonnée dans le cadre des opérations en mer est essentielle et doit surtout permettre d'assurer l'interopérabilité entre les institutions étatiques.
- **Promouvoir la pérennisation des Centres :** des pistes de coopération sont en études par les deux Centres régionaux et doivent aboutir à un engagement des Etats signataires sous réserve de validation par le comité de pilotage. La même démarche sera lancée avec les États pour commencer à réfléchir sur la pérennisation des deux centres régionaux et nationaux. Les États membres sont appelés à soutenir ce processus de pérennisation qui inclut les postes des officiers de liaison internationaux (OLI), le fonctionnement des centres et la maintenance des équipements des centres.

- **Promouvoir le dialogue avec des pays/organisations tiers :** il convient d'approfondir le dialogue avec les États de la région (Tanzanie, Mozambique, Afrique du Sud et Somalie) pour les inviter à adopter ces accords et attirer d'autres États et partenaires extérieurs à la région, incluant les observateurs auprès de la COI à coopérer pour la pleine opérationnalisation de l'architecture régionale de sécurité maritime. Une demande officielle de l'Inde nous a été transmise en mars 2020 et une autre du Royaume-Uni nous est parvenue fin 2020. Des échanges sont en cours de finalisation avec les États parties aux accords concernant un partenariat avec le Royaume-Uni.

Il est à noter que le CRFIM et le CRCO génèrent beaucoup d'informations qui nécessitent la mise en place d'un dispositif pour assurer la disponibilité permanente et la sauvegarde des celles-ci et ainsi assurer la permanence opérationnelle des deux centres. Dans ce contexte, des discussions sont en cours avec la République de Maurice pour mettre à disposition du Secrétariat général de la COI l'espace nécessaire avec les aménités relatives.

Opérationnalisation de l'Architecture de sécurité maritime sur la lutte contre la pollution marine

La catastrophe du M/V Wakashio démontre l'urgence de l'opérationnalisation du mécanisme de surveillance et de contrôle piloté par la COI. C'est ainsi que suite à l'exercice POLMAR organisé en octobre 2019 à Madagascar, la COI a formulé les grands axes de ce processus d'opérationnalisation qui inclut : (i) l'actualisation du Plan régional de contingence contre la pollution en mer qui a été développé dans le cadre du projet de lutte contre les déversements des hydrocarbures en mer et de mise en place d'une autoroute maritime (2008-2012), (ii) l'actualisation des plans de contingence nationaux ; ainsi que (iii) l'adaptation du rôle de centre de coordination par les deux centres MASE. Le Comité de pilotage des pays signataires des Accords MASE discuteront ce plan de travail en avril prochain. La COI utilisera ce processus d'opérationnalisation pour la négociation de fonds nécessaires à la mise en œuvre.

Opérationnalisation de l'Architecture de sécurité maritime sur la lutte contre la pêche INN par la pérennisation du mécanisme PRSP dans l'architecture MASE

Les accords MASE ont pour but « de renforcer la sécurité et la sûreté maritimes dans l'espace maritime régional » comme l'indique l'article 3, qui prévoit pour cela l'échange d'informations maritimes et la conduite de missions coordonnées en mer ainsi que l'harmonisation des outils. Ces accords MASE visent à instituer une réponse régionale à toutes les menaces maritimes, y compris la pêche INN. La COI a mis en place le Plan régional de surveillance de pêche (PRSP) depuis 2007 avec au cœur le 'Vessel Monitoring System - VMS' régional (système de suivi des bateaux de pêche) qui est alimenté par les pays à partir du VMS national. La pérennisation du VMS régional n'a pas été introduite à ce jour.

- **Partage d'informations sur la pêche INN :** Les États qui sont à la fois signataires des accords régionaux issus de MASE et participants à Ecofish doivent logiquement favoriser le partage et l'échange d'informations non seulement entre eux mais aussi entre programmes régionaux conformément aux provisions du protocole d'accord que les pays ont signés pour le partage de données VMS. À ce titre, le CRFIM constitue le réceptacle logique des informations qui pourraient être échangées. Ceci éviterait de devoir instituer une équipe dédiée à la COI jusqu'aujourd'hui pilotée par le personnel des projets successifs Smartfish et maintenant Ecofish sur trois ans. Par ailleurs, l'apport des données VMS favoriserait le travail d'analyse et d'alerte du CRFIM concernant les activités de pêche INN. Ces données pourraient être fusionnées sur la plate-forme d'échange d'information du CRFIM.
- **Coopération opérationnelle :** L'articulation entre les deux programmes prendrait sa pleine valeur dans le domaine de la coopération opérationnelle. Le CRCO étant chargé par des États, qui participent également à Ecofish, de la coordination des opérations en mer, l'atteinte de la pleine capacité opérationnelle lui permettrait d'assurer la

coordination des patrouilles du PRSP. Cette coordination, en lien avec les États et la COI, éviterait de recréer à la COI une structure parallèle non pérenne car dépendante du financement des bailleurs de fonds.

Il faut rappeler que le CRFIM et le CRCO ne se substituent en aucun cas aux centres nationaux de surveillance des pêches qui restent fonctionnels.

Plateformes de concertation ministérielles régionales : les conférences d'avril 2018 et juin 2019 à Maurice ont permis de jeter la base pour une coordination des actions pour combattre les causes profondes des crimes transnationaux qui menacent la paix et la stabilité de la région mais aussi pour développer l'économie bleue. Il est important de poursuivre l'organisation de rencontre ministérielle régulièrement afin de maintenir la mobilisation régionale et internationale pour renforcer l'architecture de sécurité maritime dans la région et son opérationnalisation. Il faut surtout éviter une multiplication d'actions non-coordonnées et dispersées dont trente-trois répertoriées à ce jour et qui n'ont pas atteint les résultats escomptés.

Collaboration avec l'OIM : L'organisation a mobilisé la somme de 300,000 dollars début 2020 afin de renforcer davantage la collaboration entre les pays et s'attaquer à une des thématiques de la Sécurité maritime – le trafic humain. Ceci devrait notamment permettre la formulation de besoin de formation sur les points suivants : (i) la gestion intégrée des frontières, la traite et le trafic des personnes, la recherche et sauvetage en mer et migration, la détection de fraudes et sécurité des documents. (ii) la mise en place d'un réseau et d'une base de données sécurisée pour les données liées à la migration dans le contexte maritime. (iii) comprendre les flux et tendances migratoires dans la région et (iv) la mise en œuvre d'exercices de simulation afin de renforcer les capacités des institutions sur les questions de migration et mobilité humaine.

2. CGPCS

Depuis janvier 2020, le Secrétariat général de la COI, dans son rôle de secrétariat du Groupe de Contact contre la piraterie hors des côtes Somalienne accompagne la République du Kenya qui assure la présidence. Malgré la pandémie, les activités entreprises sont :

- l'organisation de la cérémonie de transfert de la présidence en février 2020 ;
- la coordination des actions des groupes de travail et autres forums liés ainsi que la coordination et le partage d'information entre les membres du Groupe de Contact ;
- l'appui pour le suivi pour le maintien du mécanisme dissuasif pour l'arrestation, le jugement et le transfert des pirates qui a mis des années à s'établir ne s'effrite pas ;
- l'élaboration et la finalisation des cahiers de charges du Comité de pilotage pour le plan stratégique du Groupe de Contact et de son opérationnalisation ;
- l'appui à la présidence pour le renouvellement du nouveau conseil d'administration du Fonds Fiduciaire contre la piraterie qui est géré par le siège des Nations Unies
- l'organisation de la 23^e Session plénière les 17 et 18 décembre 2020 ;
- l'organisation de la 1^{re} réunion du Comité Stratégique le 11 février 2021 et la 2^e le 05 mars 2021, qui d'ailleurs est présidée par les Seychelles.

Il est important de rappeler que la mission EUNAVFOR Atalanta a été reconduite avec un mandat élargi pour surveiller les activités de pêche au large des côtes de la Somalie, le trafic d'armes et de drogues, du commerce illicite de charbon de bois et de la pêche INN. Dans ce contexte, il faut noter qu'Atalanta contribue également à la mise en œuvre de programmes de l'UE tels que MASE ou le projet de la mer Rouge visant à améliorer l'architecture régionale de sécurité maritime. À cet égard, l'opération soutient le CRCO et le CRFIM dans la région et coordonne et coopère avec les acteurs civils et militaires régionaux, notamment via des partenariats qui sont en cours de rédaction.

3. **Projet COI-UE sur la sécurité portuaire et la sûreté de la navigation**

Projet complémentaire à MASE : La mise en œuvre du projet sur la sûreté et la sécurité portuaire avec un financement de 28 millions d'Euros sous le 11^e FED est étalée sur 5 ans. Le rôle principal de la COI est de coordonner les actions qui seront mises en œuvre par l'ONUDC, l'OMI et Interpol.

Malheureusement, la mise en œuvre des activités est retardée à cause de la Covid-19. Néanmoins, le Secrétariat général de la COI a organisé une première réunion technique avec l'UE, l'ONUDC, l'OMI et Interpol le 28 août 2020. Un courrier conjoint (de l'UE et la COI) a été transmis aux pays cibles pour sensibiliser les États sur les objectifs et résultats attendus de ce projet et leurs demander à désigner les Points Focaux Nationaux pour constituer le Comité de pilotage. Il est attendu que les activités puissent démarrer aussitôt la situation concernant le Covid-19 le permet. Il a été proposé que les membres du Comité de pilotage MASE puissent également suivre les activités de ce projet afin d'assurer une continuité et de capitaliser sur les acquis du programme MASE.

4. **Protection et la résilience des câbles sous-marins**

Formulation d'un plan régional : Des affaires économiques avoisinant les 10 trillions de dollars et 95% des données des télécommunications passent par les câbles sous-marins. La sécurité des câbles sous-marins reliant les pays membres de la COI est donc une préoccupation majeure comme l'illustre la mise en service récente de METISS. C'est dans ce contexte que le Secrétariat général en collaboration avec l'ONUDC a organisé une réunion les 12 et 13 janvier 2021 pour lancer un processus d'élaboration du plan régional de la COI sur la protection et la résilience des câbles sous-marins. Des échanges sont en cours pour convenir d'une feuille de route pour faire progresser le plan régional.

Proposition de décision

Le Comité des OPL recommande au Conseil des ministres l'adoption des points de décision suivants :

Le Conseil :

- a) Encourage le processus de ratification ou l'internalisation des deux accords MASE au niveau national**
- b) S'engage à plaider auprès des Etats signataires et partenaires pour accompagner les pays hôtes dans le financement des centres : le fonctionnement, la maintenance des équipements, le maintien des OLI et la poursuite des opérations coordonnées régionales.**
- c) Encourage les pays signataires à finaliser les stratégies nationales de sécurité maritime conformément aux accords MASE, à assurer le bon fonctionnement des comités nationaux et des centres nationaux afin de consolider les fondations de l'architecture régionale de sécurité maritime**
- d) Encourage le Secrétariat général dans l'opérationnalisation de l'architecture de sécurité maritime sur le volet POLMAR au travers du Comité de pilotage des Accords MASE**
- e) Prend note des possibilités de pérennisation et d'opérationnalisation complète du mécanisme régional de surveillance des pêches au sein de l'architecture de sécurité maritime, notamment en ce qu'il s'agit du VMS**

régional à travers le CRFIM, en vue d'éviter les duplications et d'alléger les contributions des Etats en termes humains, matériels et financiers

- f) Encourage le secrétariat général dans son dialogue avec la République de Maurice pour la mise à disposition de l'espace additionnel nécessaire et aménagé pour le dispositif de protection et recouvrement des données en cas de désastre des deux centres MASE.**
- g) Remercie l'OIM pour son soutien et appelle le Secrétariat à s'ouvrir à d'autres partenariats pour accompagner la COI dans le cadre de la sécurité maritime**
- h) Félicite la République du Kenya pour le dynamisme de sa présidence du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, et réitère son soutien à la suite des travaux**
- i) Encourage le Secrétariat général dans son rôle de coordination du programme de Sécurité portuaire pour une bonne mobilisation des pays concernés et une mise en œuvre effective des activités**
- j) Prend note de l'initiative de la COI pour la formulation d'un plan régional sur la protection et la résilience des câbles sous-marins en partenariat avec l'ONUSC.**
- k) Accueille favorablement l'intérêt de l'Inde, du Royaume Uni, du Japon, de l'OIM, de l'ONUSC, d'INTERPOL et de l'OMI vis-à-vis de la COI, et invite le Secrétariat général à soutenir la formalisation des partenariats**
- l) Demande au Secrétariat général de conduire un plaidoyer auprès des pays et partenaires pour qu'ils se joignent aux Accords et/ou soutiennent l'architecture régionale de sécurité maritime ;**
- m) Soutient la mobilisation continue de la communauté régionale et internationale aux côtés de la COI et des acteurs régionaux au travers des conférences ministérielles en faveur de l'architecture de sécurité maritime.**
- n) Encourage et soutient le rapprochement de l'architecture de sécurité maritime mené par la COI avec l'Opération EUNAVFOR Atalanta et remercie l'Union européenne pour l'élargissement de son mandat,**
- o) Remercie l'Union européenne pour son soutien continu à la sécurité maritime qui se matérialise au travers des projets MASE et Sécurité portuaire ainsi qu'à travers l'appui au Secrétariat du CGPCS assuré par la COI**